



CHSCTD exceptionnel sur la souffrance au travail : déclaration FSU et compte-rendu

Un CHSCT départemental extraordinaire s'est tenu vendredi 8 novembre, à la demande des organisations syndicales FSU, UNSA, FO pour traiter de :

- la souffrance au travail dans le 1^{er} et le 2nd degré
- la Direction d'école

Présidé par Mme NOILHETAS (directrice académique par interim) et Mme VOISSE, secrétaire générale. Etaient également présents pour l'administration :

- Mme ROUX, médecin de prévention
- Mme COUDERT, assistante sociale des personnels
- Mme AVININ, assistante prévention
- M. LACHAUD et M. JOUVE, conseillers de prévention

Organisations syndicales représentées : FSU, UNSA, FO

Dans sa déclaration liminaire, la FSU a rappelé que l'académie de Clermont n'était hélas pas épargnée par l'accroissement de la souffrance au travail. Burn out, propos suicidaires, alertes ou tentatives de suicides, arrêts pour dépression, épuisement mental et physique, perte de sens, etc. Les manifestations de la souffrance au travail se généralisent et elles concernent tous les secteurs de l'Institution : directeurs et directrices d'écoles, professeurs, AESH, personnels administratifs, vies scolaires, cadres...

Les causes de cette souffrance au travail sont multiples (liste non exhaustive) mais clairement identifiées :

- Dérives managériales : autoritarisme, pressions, propos blessants
- Sentiment d'être méprisé, manque de soutien, manque de reconnaissance
- Injonctions contradictoires, perte de sens
- Réformes incessantes imposées
- Pression aux résultats
- Travail empêché et remise en cause de la liberté pédagogique
- Surcharge de travail, réunionite
- Effectifs pléthoriques, suppressions de postes, compléments de services...
- Dévalorisation salariale, retards de paiement (AESH)
- Précarité (contractuels enseignants, AESH...)
- Etc.

Les organisations syndicales sont intervenues sur toutes ces thématiques et ont fait des propositions concrètes pour améliorer les conditions de travail des personnels et prévenir les suicides :

Direction d'école :

Le ministère va adresser un questionnaire anonyme à tous les directeurs et directrices. Ce questionnaire servira de base à la tenue des réunions organisées par les IEN.

Les organisations syndicales ont déjà procédé à des analyses et portent des revendications. Elles demandent qu'un calendrier soit élaboré pour permettre les décharges de direction des écoles de moins de

4 classes, la création d'un vrai métier d'aide à la direction, la dispense d'APC pour tous les directeurs et toutes les directrices, l'allègement des tâches des directeurs, l'augmentation des délais de réponse, l'envoi direct des mails aux intéressés sans passer par la direction, que l'intérim de direction soit rémunérée dès le 1^{er} jour.

Les organisations syndicales ont également porté la question de la rédaction des PPMS, PAI, protocole d'urgence par le directeur ou la directrice.

L'administration a été informée que 15 mesures d'urgence pour la direction d'école sont préconisées par le SNUipp-FSU.

Remplacement : le manque de moyens pour assurer les remplacements a été dénoncé. Un avis a été voté à l'unanimité par les organisations syndicales pour demander le recrutement d'emplois statutaires de remplaçants.

AESH : la précarité des emplois d'AESH a été dénoncée. Les améliorations salariales demandées depuis longtemps doivent être actées. Le métier doit être reconnu. Il faut limiter le nombre d'enfant ou jeunes par AESH.

Info : les Actions Sociales d'Initiative Académique (gardes d'enfant, colonies de vacances...), sont ouvertes aux AESH.

<http://www.ac-clermont.fr/personnels/les-prestations-sociales/actions-sociales-d-initiative-academique-asia/>

Hiérarchie : Les organisations syndicales demandent le soutien de la hiérarchie face aux parents. Elles dénoncent un management autoritaire qui dépossède les personnels de leur expertise. L'administration doit faire confiance aux personnels en accordant les autorisations d'absence demandées, les compensations demandées pour récupérer du temps lorsque les équipes sont engagées dans des projets liés au fonctionnement des établissements scolaires (dispense d'APC, d'animations pédagogiques...).

Protection Fonctionnelle : les organisations syndicales ont rappelé leur attachement à la Protection Fonctionnelle en soutien aux agents et demandé qu'une communication soient faite en ce sens en direction des inspecteurs et des chefs d'établissement.

Frais de déplacement : Elles ont demandé le paiement rapide des frais de déplacement des personnels itinérants.

L'administration conseille aux collègues de prendre le temps de faire les déclarations mensuellement.

Demande que les journées de formation pour les temps partiels soit rémunérées.

Effectifs : les effectifs d'élèves par classe doivent être réduits substantiellement en tenant compte du fait que tous les établissements accueillent des enfants à besoins éducatifs particuliers. Le nombre d'enseignants spécialisés et des RASED doit être augmenté.

Ecoles rurales : relai de la crainte des fusions d'école.

Evaluations PPCR : toutes les appréciations finales doivent pouvoir être revues.

Formation : une réelle formation sur les temps de service en dehors des vacances scolaires en fonction des besoins exprimés (hétérogénéité, handicap, gestion de classe...) doit être développée pour tous les personnels.

ARS :

Quelle action de l'Inspecteur d'académie pour faire reconnaître les difficultés de l'école quand il n'y a pas de place dans les services médico-sociaux ?

Demande qu'une clarification des moyens soit effectuée. Que des formations croisées soient possibles.

Médecins du travail et psychologue du travail : Les organisations syndicales en demandent le recrutement.

Info : Des visites systématiques sont organisées par les médecins de prévention et l'infirmier nouvellement recruté. Toute visite médicale demandée par un personnel doit être acceptée.

Toute personne qui le souhaite peut prendre rendez-vous avec un médecin auprès du secrétariat médical.
(Tél. : 04 73 99 32 88 ou 32 89)

Prochains CHSCT : sur les thématiques de la direction d'école avant le 5/12 , puis de l'Ecole Inclusive et des AESH, enfin de la Maternelle.